

**Délibération n°B-2025-36**  
**Autorisation à donner à la présidente de discuter les termes**  
**et signer une convention de partenariat**  
**avec l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon-Vesoul**

**Membres élus ayant voix délibérative**

En exercice : 5      Date de convocation : le 23 juin 2025  
Présents : 4      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 4  
Procuration : 0

**Résultats du vote :**

|                 |          |
|-----------------|----------|
| Voix "pour" :   | <b>4</b> |
| Voix "contre" : | <b>0</b> |
| Abstentions :   | <b>0</b> |

| TITULAIRES             |            |           |
|------------------------|------------|-----------|
|                        | Présent(e) | Excusé(e) |
| Mme Edwige EME         | <b>X</b>   |           |
| M. Thomas OUDOT        | <b>X</b>   |           |
| Mme Christelle RIGOLOT |            | <b>X</b>  |
| M. Patrick GOUX        | <b>X</b>   |           |
| M. Jean-Claude GAY     | <b>X</b>   |           |

**Étaient également présents**

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours        |
| M. le colonel Djamel FERRAND, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours |
| M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'État-Major des services d'incendie et de secours        |
| Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »                                         |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à l'issue du Conseil d'Administration, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CA-2025-07 du 24 février 2025 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Le SDIS et l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon-Vesoul (IUT) envisagent d'établir une convention de partenariat dès la rentrée universitaire 2025 visant notamment à valoriser la filière « hygiène sécurité environnement » de l'IUT et les sapeurs-pompiers, en prenant appui sur les compétences d'étudiants par ailleurs déjà sapeurs-pompiers volontaires.

A titre d'exemple, le partenariat pourrait porter sur des séances d'information sur les cursus universitaires, des visites des installations du SDIS au profit des étudiants du département « hygiène sécurité » de l'IUT, la participation du SDIS au forum des métiers, ou encore la participation du SDIS à des ateliers dans le cadre des journées portes ouvertes.

La convention pourrait également porter, entre autres, sur la mise à disposition d'un enseignant en chimie dans le cadre des formations du SDIS ou faciliter le recours à certains officiers, en qualité d'intervenant vacataire.

En l'état, le projet de convention est en cours d'élaboration. Il convient cependant, d'anticiper, et de délibérer dès à présent sur le sujet.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la présidente du conseil d'administration du SDIS à signer discuter les termes et signer une convention de partenariat avec l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon-Vesoul.

|                 |
|-----------------|
| <b>Décision</b> |
|-----------------|

Les membres du bureau, **à l'unanimité**, autorisent la présidente du conseil d'administration à discuter les termes et signer une convention de partenariat avec l'Institut Universitaire de Technologie de Besançon-Vesoul.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

|                                     |
|-------------------------------------|
| 070-287000012-20250623-B-2025-36-DE |
|-------------------------------------|

Accusé certifié exécutoire

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| Réception par le préfet : 25/06/2025<br>Publication : 26/06/2025 |
|------------------------------------------------------------------|

Pour l'autorité compétente par délégation

**La présidente du conseil d'administration**



**Edwige EME**